

COMMUNIQUE

mardi 15 novembre 2016

La Ville de Saint-Etienne, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire signent une Charte des bonnes pratiques pour la commande publique en matière de travaux

Premiers investisseurs publics, les collectivités locales ont, à travers le code des marchés publics, des outils d'intervention susceptibles de répondre de manière adaptée aux attentes du monde économique et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

Conscients du rôle majeur que jouent les entreprises du bâtiment et des travaux publics dans le développement économique local, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne s'engagent à adopter les bonnes pratiques pour la commande publique en matière de travaux, à accompagner les entreprises du territoire et à soutenir la démarche de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire.

La charte signée ce mardi 15 novembre dans le cadre de la 2^{ème} Conférence Economique du territoire à Métrotech, par Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole, et Thierry VIDONNE, Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire, a pour objectif **d'assurer la détection et le traitement des offres anormalement basses, et de favoriser l'accès des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics du territoire aux procédures de marchés publics.**

Ce texte prévoit, notamment, que les offres anormalement basses soient automatiquement identifiées, déclenchant ainsi la procédure réglementaire de demande de justification auprès de l'entreprise candidate concernée.

Cette Charte a pour but également de développer différentes pratiques permises par les nouvelles dispositions du droit de la Commande Publique qui facilitent l'accès aux marchés publics de l'ensemble des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, et plus particulièrement les plus petites d'entre elles, notamment par un meilleur contrôle de la sous-traitance, l'obligation d'allotissement des marchés par les acheteurs et par la possibilité de régulariser des offres irrégulières.

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire s'engage de son côté à sensibiliser et accompagner les entreprises dans la mise en oeuvre de pratiques propres, et à faciliter le bon déroulement des procédures de marchés publics.

CONTACTS PRESSE

Saint-Etienne Métropole : jean-pierre.chapuis@saint-etienne-metropole.fr - 04 77 49 98 19

Ville de Saint-Etienne : pierre.chappel@saint-etienne.fr – 04 77 48 74 26

FBTP 42 : vacheront@d42.ffbatiment.fr - 06.40.88.82.83